

Développement et gestion solidaires : une politique et des outils à créer

Le développement économique local est de la compétence des communes. La plupart d'entre elles possèdent une zone industrielle ayant vocation à accueillir des entreprises, commerces ou services.

Basé sur le principe de la concurrence entre les communes, l'implantation d'une entreprise correspond toujours au succès d'une politique de développement local, avec ses conséquences sur l'emploi et les produits de la fiscalité. C'est dire si la lutte est forte et la surenchère inévitable dans un secteur où règne la pénurie.

Ne faut-il pas aujourd'hui s'interroger sur la pertinence des dispositions légales, des structures ainsi que sur la répartition des produits du développement économique au niveau de l'entité « district » dans le canton du Jura ?

Le groupe parlementaire socialiste demande au Gouvernement qu'une nouvelle politique soit engagée, avec les modifications législatives consécutives, dont les objectifs consisteraient à :

- favoriser de manière déterminante les implantations de nouvelles entreprises dans des zones d'activités d'intérêt régional (ce que prévoit le plan directeur cantonal) ;
- mettre en place conséquemment des dispositions légales assurant :
 - a. une prise en charge régionale des coûts de réalisation des dites zones ;
 - b. une juste répartition des produits de la fiscalité de ces zones entre toutes les communes d'un district, selon des critères équitables et en tenant compte des charges particulières des communes –sièges ;
 - c. créer les outils et assurer la mise en commun des moyens indispensables à un développement régional dynamique.

Ainsi, un concept de développement régional, fixé par un cadre légal spécifique, et fondé sur le principe « gagnant-gagnant », pourrait aboutir à :

- des économies d'échelle ;
- une utilisation plus rationnelle des surfaces vouées aux activités économiques ;
- une meilleure concentration des ressources humaines et matérielles ;
- la mise en place d'une structure de gestion visant au professionnalisme ;
- un retour sur investissement et des retombées fiscales pour l'ensemble du district ;
- une dynamique nouvelle dans l'approche du développement économique régional.

Delémont, le 25 janvier 2006

Groupe socialiste
Lucienne Merguin Rossé